



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 13 juin 2022

Le 13 juin 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des associations d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Convocation du : 8 juin 2022

Les membres présents en séance (dans l'ordre du tableau) :

Michel JASLEIRE, Maire	Roger GRANDPIERRE
Delphine IMBERT, 1 ^{ère} Adjointe	Julien DERORY
Bernadette FOREST 2 ^{ème} Adjointe	Sébastien MORLEVAT
Stéphane POYET 3 ^{ème} adjoint	André TRUNEL
Sébastien REYNAUD	Laurine SOLLE
Christophe MEUNIER	

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Stéphane MORLEVAT

Le ou les membres excusés : Hélène BALLEREY ; Charles DUTOIT ; Carole MURE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne Laurine SOLLE

Ordre du jour

I.	Approbation du compte rendu du 2 mai 2022	2
II.	Devis restaurateur	2
III.	Fixation tarifs cantine	2
IV.	Volet roulant à l'école	3
V.	Questions diverses	3

I. Approbation du compte rendu du 2 mai 2022

Les Conseillers municipaux approuvent le compte rendu du 2 mai 2022.

II. Devis restaurateur

Nous avons reçu les projections des prix pour septembre 2022 de NEWREST.

Les cours ont atteint, aujourd'hui, des niveaux jamais égalés. Les causes en sont multiples :

- Les conditions climatiques exceptionnelles sur les différentes zones de productions agricoles mondiales subissant de mauvaises récoltes.
- Le coût pour la réservation des terres agricoles.
- Hausses des consommations intermédiaires pour les productions agricoles.
- Déséquilibre de l'offre et de la demande.
- Hausses du coût des énergies (Electricité +5,6%, Gaz +57% et Gazole +59,3%).
- Surcoût maritime du fait de la reprise économique, et de la fermeture de certains ports chinois.
- La parité Euro € / Dollar \$ défavorable pour tous les produits d'import achetés en dollars.
- Spéculations financières sur certains marchés.

La loi Egalim prévoit la présentation de 20% d'éléments bio dans les menus, nous vous faisons parvenir une seconde projection intégrant cette option.

Un devis de Newrest pour des repas à 3.90 € HT soit 4.11 € TTC.

Un devis de Newrest à 20% de BIO pour des repas à 4.10 € HT soit 4.33 € TTC.

Ces devis sont sans le pain.

Le tarif pour l'année scolaire 2021/2022 était de 3.44 € HT soit 3.63 € TTC soit une augmentation de 19.3%.

La commune a eu un rendez-vous avec M. Palay pour discuter du tarif et de la loi Egalim.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CHOISI** le devis de Newrest à 20% de BIO du coût des matières pour des repas à 4.10 € HT soit 4.33 € TTC.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

(délibération n°2022-06-001)

III. Fixation tarifs cantine

Vu l'augmentation des tarifs de notre prestataire NEWREST pour la cantine, nous sommes dans l'obligation d'augmenter nos tarifs.

Le pain pris chez SAS Emilie & Jean-Roch est d'environ 0.08 € TTC.

La commune prend aussi en charge la maintenance du logiciel 3D OUEST (765 €/an) (soit environ 0.18€ par repas).

Pour rappel, le tarif pour l'année scolaire 2021/2022 était de 3.80 €

Il informe l'assemblée que suite au décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 le prix des repas des élèves de l'enseignement public n'est plus encadré. La collectivité peut le fixer librement sous réserve que le prix facturé soit inférieur au prix de revient. 4.59 €

Il est proposé d'augmenter le tarif de la cantine à 4.50 € par repas en sachant que la garderie est gratuite et que la commune prend en charge une partie de la maintenance du logiciel.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **FIXE** le tarif de la cantine à 4.50 €.
- **FIXE** le tarif du repas de substitution à 6 €.

(délibération n°2022-06-002)

IV. Volet roulant à l'école

La commune a reçu un devis de la SARL Duvert pour la réparation d'un BSO (brise soleil orientable) de l'école au montant de 1633.75 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de la SARL Duvert pour la réparation d'un volet roulant pour un montant de 1 633.75 € HT.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

(délibération n°2022-06-003)

V. Questions diverses

➤ **Réunion secteur**

Une réunion sur le PCAET plan climat aire énergie territoriale le 15 juin à 19h à Précieux.

➤ **Fête patronale**

La fête patronale se déroulera le 13 et 14 août.

➤ **Pique-nique des associations**

Un pique-nique aura lieu le 14 juillet au stade de foot avec toutes les associations de la commune. La commune offrira l'apéritif.

➤ **Panneaux à la Guillanche**

Une problématique revient régulièrement à la Guillanche concernant le stationnement des randonneurs. Cette problématique sera étudiée lors de la prochaine commission voirie.

➤ **Voirie**

Une commission voirie est fixé le 28 juin 2022 à 18h départ à la Guillanche. Le point à temps aura lieu le 30 juin.

➤ **CCAS**

Retour de la dernière réunion du CCAS.
Les membres du CCAS ont décidé que les habitants de plus de 72 ans pourront bénéficier du repas ou du colis de Noël.

➤ **Conseil école**

Le conseil d'école a lieu le 14 juin à 18h.

➤ **Impasse de la Corelle**

La création des actes de transfert est en cours. L'enrobé n'aura pas lieu avant l'année prochaine.

➤ **Maison de retraite de Champdieu**

Mme FOREST 2^{ème} adjointe fait le retour de la dernière réunion de la maison de retraite de Champdieu.

➤ **Commission cimetière**

Une étude est en cours pour l'extension du cimetière.

➤ **Subvention**

La commune n'a pas été retenue pour la DETR 2022. Elle concernait le parking de la MSP.

La commune a reçu l'arrêté d'attribution du SIEL (5 447 €) et de Loire Forez agglomération (5 917 €) pour la toiture et les fenêtres de la mairie. Nous attendons les arrêtés du département et de la région.

➤ **Prochaine réunion du conseil**

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 18/07/2022 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

